vinetur

# L’Aragon ouvre les aides à la promotion des exportations pour 2027 afin d’aider les caves à conquérir les marchés hors UE

Les demandes sont ouvertes du 20 novembre au 31 décembre. Chaque cave peut solliciter au maximum 5 % du budget annuel de promotion.

jeudi 19 novembre 2026



Le gouvernement d’Aragon a ouvert une nouvelle campagne d’aides publiques à la promotion des vins sur les marchés hors de l’Union européenne. Ce dispositif de financement s’adresse aux caves de cette région espagnole qui souhaitent renforcer leur présence à l’étranger en 2027.

L’appel à candidatures a été publié le jeudi 19 novembre au Journal officiel d’Aragon, par l’intermédiaire de l’ordonnance AGA/1681/2026 du 7 novembre. Il émane du département de l’Agriculture, de l’Élevage et de l’Alimentation d’Aragon, l’organisme régional chargé de la politique agricole et des programmes de soutien aux marchés agricoles.

Les demandes pourront être déposées du vendredi 20 novembre au 31 décembre. Le programme couvre les actions de promotion et de communication liées au vin sur les marchés hors UE. Les actions éligibles devront se dérouler du 1er mars au 31 décembre 2027 et seront imputées à l’exercice 2028.

L’ordonnance fixe une limite claire pour les candidats : la subvention demandée par chaque entreprise viticole ne peut dépasser 5 % du budget total de l’intervention de promotion concernée pour l’exercice en question. Ce chiffre ne correspond pas à la part des dépenses qui sera remboursée. Il s’agit d’un plafond applicable au montant qu’une entreprise peut demander dans le cadre du programme.

Cette distinction est importante, car l’appel ne fixe pas encore le taux définitif d’aide pour chaque projet. Il ne s’agit pas non plus de subventions déjà attribuées. La publication ouvre la procédure de dépôt des demandes et définit le cadre applicable aux entreprises qui souhaitent bénéficier d’un soutien, mais les approbations et les montants définitifs dépendront de l’examen des propositions soumises.

La mesure vise à aider les caves implantées en Aragon à diversifier leurs débouchés commerciaux au-delà de l’UE. Pour les producteurs de vin, la promotion sur les marchés étrangers peut inclure des actions destinées à accroître leur visibilité, à renforcer le positionnement de leurs marques et à développer les perspectives de vente dans les pays de destination hors de l’Union.

La section consacrée au financement de l’ordonnance ne précise pas le montant total, en euros, de l’appel. Elle fixe donc les conditions de procédure et d’éligibilité sans communiquer de budget global dans l’avis publié. Les informations disponibles ne font pas non plus état d’une évolution du budget par rapport à l’appel précédent.

L’Aragon est l’une des régions viticoles d’Espagne, et le gouvernement régional s’appuie sur son département de l’Agriculture pour gérer les dispositifs de soutien aux marchés destinés à la filière. En lançant cet appel, l’administration propose aux caves une voie spécifique pour solliciter un soutien public à leurs efforts de promotion des exportations pendant la période d’activité 2027.

La source principale de cette mesure est le Journal officiel d’Aragon, publié sur le site gouvernemental BOA, qui a mis en ligne le texte intégral de l’ordonnance AGA/1681/2026 le jeudi 19 novembre.